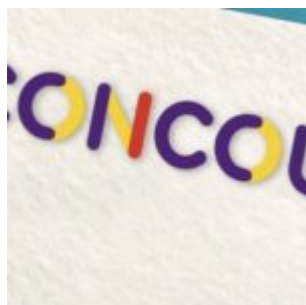


# Économie sociale et solidaire : concours 2020 de la Fondation « La France s'engage »



© 2019 Les Echos Publishing

Dans le cadre de son [concours 2020](#), la Fondation « La France s'engage » mobilise 4 M€ afin de soutenir les projets d'innovation sociale portés par les structures de l'économie sociale et solidaire dont les associations.

## Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux associations qui portent un projet innovant et d'intérêt général s'inscrivant dans le champ de l'éducation, de la culture, de la solidarité, de l'écologie, de la santé ou de la citoyenneté. Ce projet doit avoir un objectif de changement d'échelle, ce qui inclut une « stratégie d'essaimage territorial » dans les 3 ans.

Les associations doivent également justifier d'un budget annuel dépassant 100 000 €. Celles dont le budget est inférieur peuvent se regrouper en consortium de trois structures maximum.

**En pratique** : les associations doivent candidater, avant le 4 décembre 2019 à 18 heures, via un [formulaire](#) dédié accessible sur le site de la Fondation « La France s'engage ». Elles

peuvent poser leurs questions lors d'un web séminaire prévu le mercredi 20 novembre 2019 de 14h à 15h30.

## **Comment les lauréats sont-ils choisis ?**

À la suite d'un processus de sélection de 6 mois comportant, pour les 40 meilleurs candidats, une présentation orale de leur projet à Paris et un vote du public sur internet, le Conseil d'administration de la Fondation sélectionnera 10 lauréats fin juin 2020.

La sélection du projet se fera sur quatre critères :

- son impact social (soutenir des personnes vulnérables, contribuer à la cohésion territoriale ou la préservation du lien social...)
- son innovation sociale (apport de solutions nouvelles et/ou technologiques)
- sa capacité de changement d'échelle (nombre plus élevé de bénéficiaires, nouveau public, nouveaux territoires...)
- son efficacité démontrée.

## **Quel financement ?**

Les associations retenues obtiendront un financement compris entre 50 000 € et 300 000 € versé sur une période de 3 ans, ainsi qu'un accompagnement destiné à faciliter le changement d'échelle de leur projet (communauté d'experts, mécénat de compétences.)

Elles se verront également octroyer le label « Fondation la France s'engage ».